



# Certibiocides

## Public

Professionnels utilisant ou distribuant certains types de produits biocides dont la liste figure dans l'arrêté du 9 octobre 2013.

## Prérequis et modalités d'accès

- Exercer ou avoir projet d'exercer une activité professionnelle en lien avec l'utilisation de produits biocides.

- Admission après positionnement téléphonique et réception bulletin inscription

- Accessible aux personnes en situation de handicap

## Durée

3 jours, soit 21 heures



## Financements et statuts

Prise en charge par le plan de formation de l'entreprise (OPCO)

- Prise en charge VIVEA pour les exploitants agricoles

- Prise en charge OCAPIAT pour les salariés agricoles

- Prise en charge par le Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié

Tarif par devis sur demande



## Objectifs de la formation

- Responsabiliser les acteurs sur les conditions d'utilisation et d'application des produits biocides de type 8, 14, 15, 18, 20.
- Informer sur la dangerosité des produits pour l'applicateur et les tiers.
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection

## Contenu

- Réglementation
- Produits rotendicides
- Produits désinfectants
- Produits insecticides
- Gestion des déchets
- Auto évaluation

## Compétences visées

Acquisition de compétences techniques et environnementales afin d'utiliser les produits biocides pour mieux respecter l'environnement

## Certification délivrée

A l'issue de cette formation, remise d'une attestation de formation en double exemplaire permettant d'effectuer les démarches sur SIMMBAD pour l'obtention du **CERTIFICAT INDIVIDUEL DE COMPETENCES APPLICATEUR CERTIBIOCIDES.**

